

EXTRAIT DU REGISTRE N°2019/058**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGRANDES SUR VIENNE****Séance du Mardi 10 Septembre 2019 Délibération N°19-51**

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le Dix Septembre, à 18 H 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.

PRESENTS :

Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. M.LAVILLE. Mme ALCOBENDAS. MM CARTIER. AUFFRAY. DUBOIS. BENETAUD. FERRANDEZ. Mme TRAINQUART. MM. DAVIAU. MICHAUD. Mme SAILLOUR

ABSENTS EXCUSES :

M METIVIER donne son pouvoir à M LAVILLE
Mme SERREAU donne son pouvoir à Mme TRAINQUART
Mme MOUREAUX donne son pouvoir à Mme SAILLOUR

ABSENTS :

Mmes MARNAY-MASSÉ. MILLE. MAGNAN.

Soit 13 Présents + 3 Pouvoirs = 16 Votants

Secrétaire de séance : M Jannick DUBOIS

Auxiliaire au Secrétaire de séance : Mme Marie Lise SCURMANN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Considérant qu'il convient de formaliser les modalités de location de La Guinguette, Installation Ouverte au Public (IOP) ouverte depuis le mois de juin dernier, entre la Commune et les associations dont le siège social est basé sur Ingrandes,

Madame le Maire expose les tarifs publics de location des salles communales :

Salles	Tarifs de location	Supplément Chauffage	Arrhes (à verser à la réservation)	Dépôt De Garantie
<u>Emeraude</u> 110 places	- 123 € les 2 jours consécutifs	- -40 € les 2 jours consécutifs	40 €	500 €
<u>Polyvalente</u> 350 places	- 350 € les 2 jours consécutifs	- 100 € les 2 jours consécutifs	40 €	500 €
<u>Sainte Florence</u> 40 places	- 35 € les 4 heures - 85 € les 2 jours consécutifs	- 8 € les 4 heures - 20 € les 2 jours consécutifs	20 €	200 €
<u>Salle de spectacles</u> 190 places	- 126 € la journée	- 25,20 € la journée	40 €	500 €
<u>Tamaris</u> 100 places	- 60 € les 4 heures - 144 € les 2 jours consécutifs	- 5 € les 4 heures - 50 € les 2 jours consécutifs	40 €	500 €
<u>La Guinguette</u> IOP	- à titre gratuit - uniquement aux associations	- sans objet		500 €

AR PREFECTURE

086-218601110-20190910-19_51_1-DE
Reçu le 12/09/2019

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident :

- **D'ADOPTER** les tarifs publics de location des salles communales et de La Guinguette pour l'année 2019, comme exposés dans le tableau ci-dessus.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 13 + 3 pouvoirs

- Exprimés : 16

- Pour : 16

- Contre : 0

- Abstention : 0

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 11 septembre 2019



Le Maire,
Bénédict de COURREGE

AR PREFECTURE

086-218601110-20190910-19_51_1-DE
Regu le 12/09/2019

EXTRAIT DU REGISTRE N°2019/059

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGRANDES SUR VIENNE

Séance du Mardi 10 Septembre 2019 Délibération N°19-52

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le Dix Septembre, à 18 H 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.

PRESENTS :

Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. M.LAVILLE. Mme ALCOBENDAS. MM CARTIER. AUFFRAY. DUBOIS. BENETAUD. FERRANDEZ. Mme TRAINQUART. MM. DAVIAU. MICHAUD. Mme SAILLOUR

ABSENTS EXCUSES :

M METIVIER donne son pouvoir à M LAVILLE
Mme SERREAU donne son pouvoir à Mme TRAINQUART
Mme MOUREAUX donne son pouvoir à Mme SAILLOUR

ABSENTS :

Mmes MARNAY-MASSÉ. MILLE. MAGNAN.

Soit 13 Présents + 3 Pouvoirs = 16 Votants

Secrétaire de séance : M Jannick DUBOIS

Auxiliaire au Secrétaire de séance : Mme Marie Lise SCURMANN

Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu de la délibération du 15 septembre 2017 n°17-58, Madame le Maire a pris les décisions suivantes :

Type	Partie	Montant	Date d'effet	Observations	N° Stela
Décision n°1	Agence EDIFICE	25 939,44€ TTC	05/08/2019	Restructuration CIS	086-248601110-20190805-DEC1_2019-CC
Règlement préjudice matériel	Groupama	618,91€		Bris de glace	086-248601110-20190723-CHQGPM618-AU

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 11 septembre 2019



Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES

AR PREFECTURE

086-218601110-20190910-19_52-DE
Regu le 12/09/2019